



Luxembourg, le 14 juin 2013
(OR. en)
10919/13
PRESSE 255

Le Conseil approuve le lancement de négociations avec les États-Unis sur le commerce et l'investissement

Le Conseil a adopté ce jour¹ un mandat permettant à la Commission de négocier un accord global sur le commerce et l'investissement avec les États-Unis, le "partenariat transatlantique de commerce et d'investissement".

Le mandat est composé d'une décision du Conseil et d'une décision des représentants des gouvernements des États membres autorisant l'ouverture des négociations, ainsi que de directives de négociation de l'accord. Les directives prévoient un accord comportant trois volets principaux, à savoir l'accès au marché, les questions réglementaires et les obstacles non tarifaires, et les règles.

Le Conseil est convenu que le mandat ne couvrirait pas les services audiovisuels, mais que la Commission aurait l'occasion de formuler des recommandations concernant des mandats de négociation supplémentaires.

L'UE est à présent prête à lancer les négociations avec les États-Unis. La Commission négociera au nom de l'UE et de ses États membres, en veillant à informer régulièrement le Comité de la politique commerciale et le Parlement européen. L'accord final sera conclu par le Conseil et les États membres, une fois que le Parlement européen aura donné son approbation.

L'UE est le premier partenaire commercial des États-Unis, tandis que les États-Unis sont le deuxième partenaire commercial de l'UE; en 2011, les échanges entre eux ont représenté respectivement 17,6 % et 13,9 % de leur commerce de marchandises. Ensemble, l'UE et les États-Unis représentent près de la moitié du PIB mondial et un tiers de l'ensemble du commerce mondial.

¹ La décision a été prise lors d'une session du Conseil des affaires étrangères (Commerce).

P R E S S E

Selon une analyse d'impact et réalisée par la Commission, un accord global sur le commerce et l'investissement pourrait accroître le PIB de l'UE d'un pourcentage compris entre 0,27 % et 0,48 %, et le revenu national brut de l'UE d'un montant pouvant aller jusqu'à 86 milliards d'euros.

La décision de négocier résulte des recommandations d'un groupe de travail à haut niveau sur l'emploi et la croissance, mis en place à la suite d'un sommet UE/États-Unis qui s'est tenu à Washington DC en novembre 2011. Le groupe a entrepris d'identifier des options pouvant permettre d'accroître le commerce et l'investissement. Coprésidé par le représentant américain au commerce extérieur Ron Kirk et par le commissaire au commerce Karel de Gucht, le groupe a publié son rapport final en février 2013.

Le Conseil européen de février a invité la Commission et le Conseil à donner suite sans tarder aux recommandations du groupe à haut niveau au cours de la présidence actuelle (présidence irlandaise).

Dans le cadre des négociations, les parties s'emploieront à parvenir à un accord global et ambitieux portant sur toute une série de questions bilatérales en matière de commerce et d'investissement, y compris les questions réglementaires, afin d'assurer un accès au marché allant au-delà de ce que les États-Unis et l'UE ont réalisé dans le cadre des précédents accords commerciaux. La suppression des obstacles réglementaires et non tarifaires superflus sera un objectif majeur.
